

Décret

Générale

modern

# Décret n° 81-002/PR/CAB portant nomination d'un membre du Comité constitutionnel.

n° 81-002/PR/CAB

Ministère  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
6 janvier 1981

Numéro JO  
n° 3 du 12/02/1981

Date du numéro  
12 février 1981

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**Vu** les lois constitutionnelles n°: 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

**Vu** l'ordonnance n°. 77-060/PR du 22 novembre 1977: Vu: l'urgence :

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

- M. Mohamed Issack Saban, magistrat, substitut du procureur, est nommé membre du Comité constitutionnel.

### Art. 2

— Le présent décret sera publié au « Journal officiel » de la République de Djibouti.